## BURKINA FASO

**Unité-Progrès-Justice**VISA N°0785/MDAC/CF DU 14/11/2022

DECRET N°2022-0979 / PRES-TRANS portant nomination des Commandants de Groupements des Forces

VISA IV O/85/NIDA

## LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, PRESIDENT DU FASO.

**Vu** la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition du 14 octobre 2022;

**Vu** le décret n°2022-0924/PRES du 21 octobre 2022 portant nomination du Premier Ministre ;

**Vu** le décret n°2022-0942/PRES-TANS du 09 novembre 2022 portant remaniement du Gouvernement ;

Vu la loi n°74-60/AN du 03 août 1960, portant création de l'Armée Nationale;

**Vu** la loi n°038-2016/AN du 24 novembre 2016, portant statut général des personnels des Forces Armées Nationales;

**Vu** le décret n°2022-0898/PRES-TRANS/PM/MDAC du 03 octobre 2022, portant organisation du Ministère de la Défense et des Anciens Combattants ;

Vu l'ordonnance n°2022-013/PRES-TRANS/PM/MDAC du 08 novembre 2022, portant création du Commandement des Opérations du Théâtre Nationale;

**Vu** le décret n°2022-0975/PRES-TRANS du 14 novembre 2022, portant organisation du territoire national en Régions Militaires ;

**Sur** proposition du Ministre d'Etat, Ministre de la Défense et des Anciens Combattants.

## DECRETE

Article 1: Les officiers des Forces Armées Nationales dont les noms suivent, reçoivent les nominations conformément au tableau ciaprès :

N°	Grade	Nom et Prénom(s)	Fonction
01	CNE	SANOU Amadou	Commandant du Groupement des Forces pour la Sécurisation du Nord (GFSN) (1°RM)
02	CDT	KAMBOU Lokpala	Commandant du Groupement des Forces pour la Sécurisation de l'Ouest (GFSO ) (2°RM)
03	CDT	BOUDA K. Ibrahim	Commandant du Groupement des Forces pour la Sécurisation du Centre (GFSC) (3°RM)
04	CNE	TOULA Abdoulaye	Commandant du Groupement des Forces pour la Sécurisation du Sahel (GFSS) (4°RM)
05	CNE	PALM S. David	Commandant du Groupement des Forces pour la Sécurisation de la Boucle du Mouhoun (GFSBM) (5°RM)
06	CNE	OUEDRAOGO Maurice	Commandant du Groupement des Forces pour la Sécurisation de l'Est (GFSE) (6°RM)

Article 2 : Le présent décret prend effet pour compter de sa date de signature et sera publié au Journal officiel du Faso.

Quagadougou, le 14 novembre 2022

Capitaine Ibrahim TRAORE